

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI MSCI EUROPE QUALITY FACTOR UCITS ETF - EUR Un Compartiment de SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS

Code ISIN : (C) LU1681041890

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Ce Compartiment est géré de manière passive.

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'indice MSCI Europe Quality, et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

L'Indice est un Indice dividendes nets réinvestis : les dividendes nets de fiscalité versés par les actions composant l'indice sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'indice MSCI Europe Quality est un indice d'actions représentatif des titres négociés sur les principaux marchés boursiers des pays développés d'Europe (tels que définis dans la méthodologie de l'Indice) présentant un potentiel de croissance de qualité à long terme.

Pour plus d'informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement, veuillez consulter le prospectus ou le site internet suivant : msci.com

La valeur de l'Indice est disponible sur Reuters (.dMIEU000vNEU) et Bloomberg (M7EUQU).

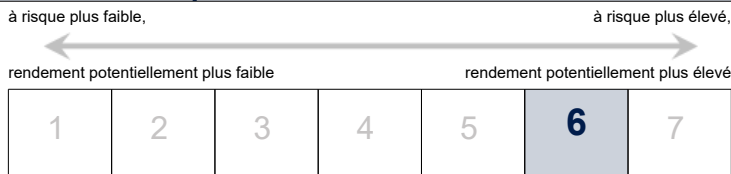
Le Compartiment aura recours à une méthode de Réplication indirecte pour obtenir une exposition à l'Indice. Le Compartiment investira dans un swap sur rendement total (instrument financier dérivé) fournissant la performance de l'Indice contre la performance des actifs détenus. Les produits dérivés font partie intégrante des stratégies d'investissement du Compartiment.

Politique de dividendes : l'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.

La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.

Les actions du Compartiment sont cotées et négociés sur un ou plusieurs marchés boursiers. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des actions pendant les horaires d'ouverture des marchés, à condition que les Teneurs de marché peuvent maintenir la liquidité du marché. Seuls les participants autorisés (par exemple les institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des actions directement avec le Compartiment sur le marché primaire. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **Risque opérationnel** : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée*	3,00 %
Frais de sortie*	3,00 %
Frais de conversion	Pas applicable

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année.

Frais courants	0,23 %
-----------------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.

Les commissions de surperformance	Néant
------------------------------------------	-------

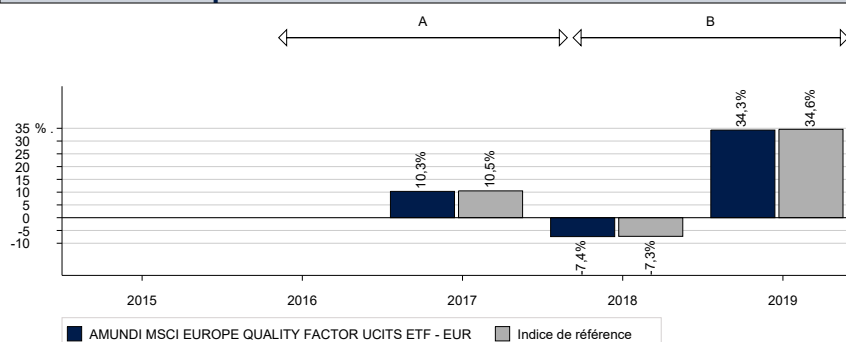
Les **frais d'entrée, de sortie et de conversion** indiqués sont des chiffres maximum appliqués sur le marché primaire uniquement. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est fondé sur les frais de l'exercice clos le 30 septembre 2019. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- Les commissions de surperformance,
- Les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

* Les frais d'entrée et de sortie ne s'appliquent que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment, et ne s'appliquent pas lorsque les investisseurs achètent ou vendent de telles actions sur les marchés boursiers. Les investisseurs négociant sur les marchés boursiers paieront des commissions facturées par leurs intermédiaires. De telles charges peuvent être obtenues auprès des intermédiaires. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site : amundi.com ou amundiETF.com.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 22 mars 2018. La Classe d'actions a été lancée le 22 mars 2018.

La devise de référence est l'euro.

L'indicateur de référence est : MSCI Europe Quality

A : Sur la base des performances réalisées depuis la date de lancement du Fonds français « AMUNDI ETF MSCI EUROPE QUALITY FACTOR UCITS ETF » géré par Amundi Asset Management et absorbé par « AMUNDI MSCI EUROPE QUALITY FACTOR » le 22.03.2018.
B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement.

Informations pratiques

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.
- Toute information complémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapports périodiques) est disponible en français, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- D'autres informations pratiques (par exemple la dernière valeur liquidative, la politique de transparence et les informations sur la composition des actifs du Compartiment) peuvent être obtenues sur le site internet amundi.com ou amundiETF.com.
- La valeur liquidative indicative est publiée par les Bourses de valeurs concernées.
- L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.
- Chaque Compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.
- Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.
- La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.
- La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 août 2020.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

La distribution du Compartiment en Suisse visera exclusivement des investisseurs qualifiés ("**Investisseurs Qualifiés**"), tels que définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, telle que modifiée ("**LPCC**") et son ordonnance d'exécution. Le compartiment de la SICAV n'est pas approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers ("**FINMA**") en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Ce document ne peut être mis à disposition en Suisse qu'à des investisseurs qualifiés.

1. Représentant

CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon (le « Représentant ») exerce les fonctions de représentant de la SICAV en Suisse.

2. Service de paiement

CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon, assurera le service de paiement pour le compte de la SICAV en Suisse.

3. Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant.

4. Paiement d'indemnités liées aux activités de distribution et de rabais

La Société de Gestion ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution de parts de fonds en Suisse ou à partir de Suisse. Cette indemnité permet notamment de rémunérer les services d'infrastructure, y compris des services opérationnels, administratifs et juridiques. Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs. Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution. Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

La Société de Gestion et ses mandataires peuvent verser des rabais directement aux investisseurs, sur demande, dans le cadre de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse. Les rabais servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés aux conditions suivantes :

1. Ils sont payés sur des frais de la société de gestion et ne sont donc pas imputés en sus sur la fortune du fonds ;
2. Ils sont accordés sur la base de critères objectifs ;
3. Ils sont accordés aux mêmes conditions temporelles et dans la même mesure à tous les investisseurs remplissant les critères objectifs et demandant des rabais.

Les critères objectifs d'octroi de rabais par la société de gestion sont notamment:

- le volume souscrit par l'investisseur ;
- le volume total détenu par l'investisseur dans la gamme de produits du groupe Amundi ;
- la disposition de l'investisseur à apporter son soutien dans la phase de lancement d'un fonds de placement du groupe Amundi ;
- la disposition de l'investisseur à effectuer des souscriptions complémentaires au cours de la vie sociale d'un fonds de placement du groupe Amundi (phase post-lancement).

A la demande de l'investisseur, la Société de Gestion et ses mandataires communiquent gratuitement le montant des rabais correspondants.

5. Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du Représentant pour les actions distribuées en Suisse ou à partir de la Suisse.